

# Travail et santé en Valais



**Annexe au communiqué de presse du 8 juin 2020**

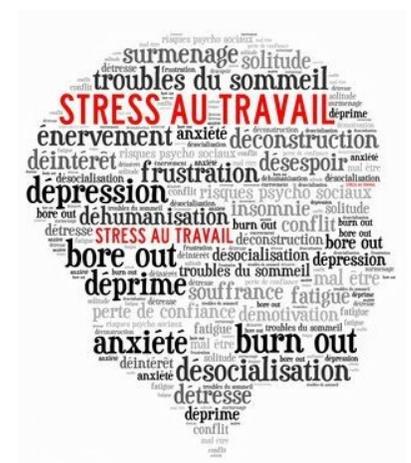
# Nouveaux enjeux

## ■ Depuis les années 70, profondes transformations du monde du travail

- Tertiarisation et digitalisation du travail
- Flexibilité, travail à flux tendus
- Pénurie de main d'œuvre qualifiée et prochains départs massifs en retraite
- Jeune génération plus volatile et femmes davantage diplômées

## ■ Impact majeur sur les nuisances auxquelles sont exposés les travailleurs

- Diminution des nuisances mécaniques et physico-chimiques
- Augmentation des nuisances psychosociales
  - Heures supplémentaires et vacances non prises
  - Absentéisme - turn over élevé
  - Productivité en baisse
  - Climat de travail dégradé, conflits



# Buts du rapport

- Le rapport a pour but de décrire l'état de santé de la population valaisanne exerçant une activité professionnelle.
  - présenter les enjeux sanitaires en lien avec le travail en Valais,
  - évaluer l'état de santé des travailleuses et travailleurs valaisans et
  - présenter les mesures de prévention et de promotion de la santé pertinentes pour les travailleuses et travailleurs, ainsi que les mesures de protection dont ils font l'objet.

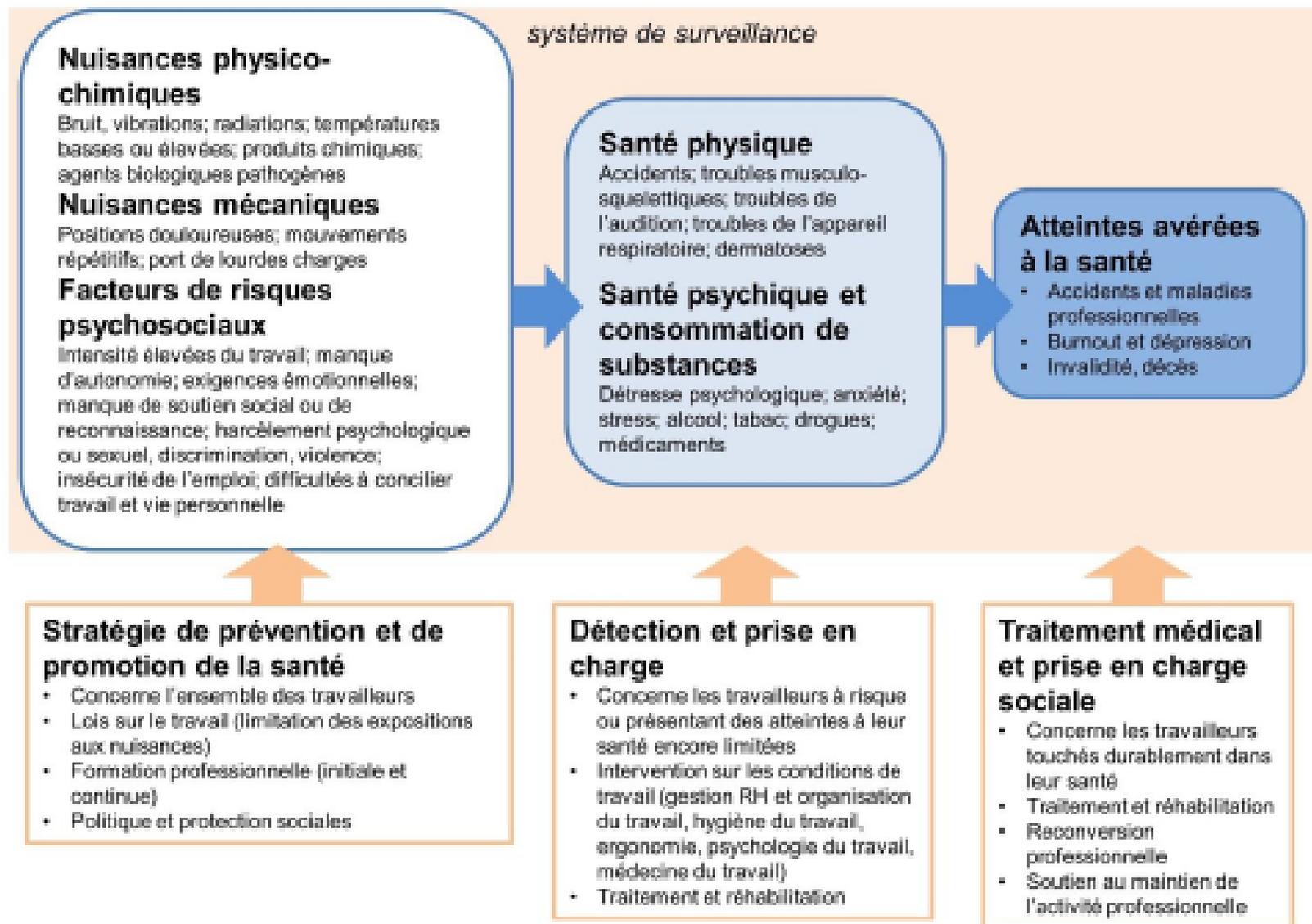
# Déterminants de la santé

- Travailler ou non et conditions dans lesquelles le travail est exercé:  
**déterminants sociaux de la santé**

F3.1 Modèle des déterminants de la santé (adapté de Dahlgren and Whitehead 1991)

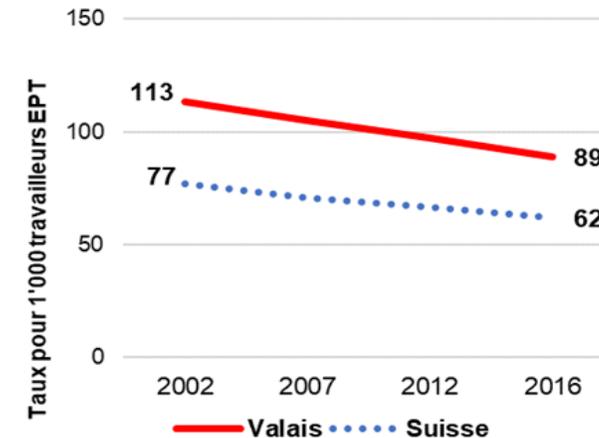


# Surveillance, prévention et promotion de la santé au travail



# Etat de santé des travailleurs

- **91% des actifs occupés déclarent être en bonne ou très bonne santé (Suisse : 90%)**
  - 85% des travailleurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et des professions élémentaires
- **14% des actifs occupés rapportent que leur travail a une influence négative sur leur santé (Suisse : 15%)**
- **Taux d'accidents professionnels**
  - **A diminué**
  - Mais reste plus élevé qu'en Suisse
  - Secteur primaire le plus touché



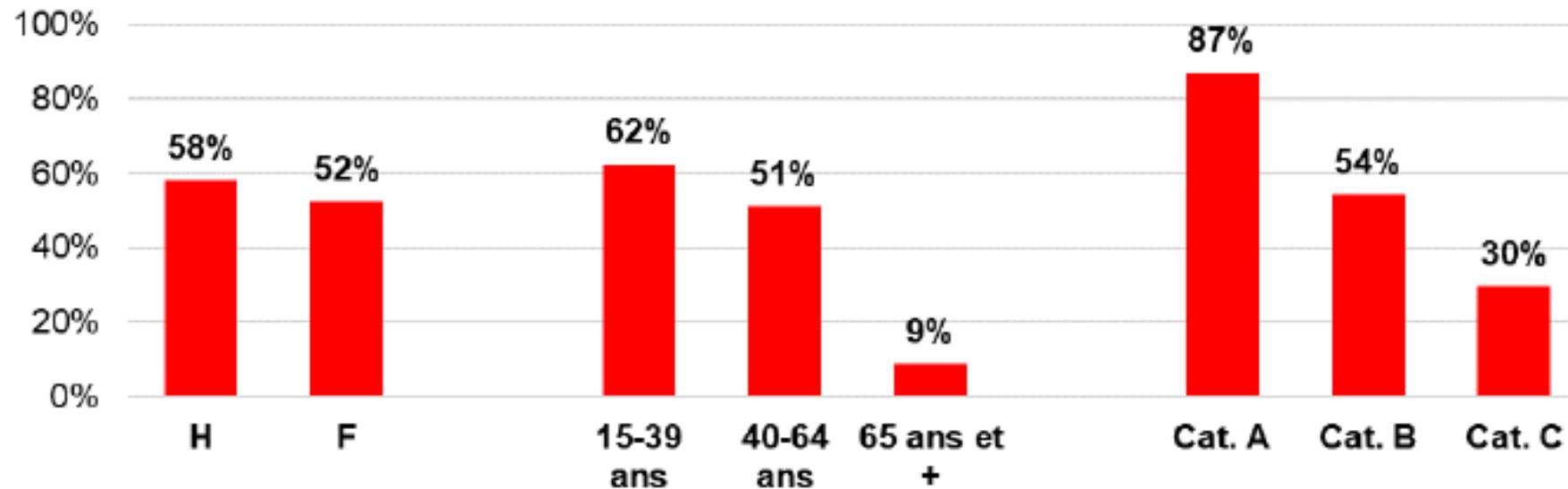
# Nuisances mécaniques et physico-chimiques

- Sont les **nuisances traditionnelles** auxquels sont exposés les travailleurs
  - En particulier dans les secteurs primaires et secondaires
- Grande **variété** de nuisances et conséquences variées
- Cause d'accidents et maladies professionnels
- Surveillance, prévention et protection des travailleurs **conçues** autour de ces nuisances



# Nuisances mécaniques et physico-chimiques

**F5.15** Personnes actives occupées exposées à au moins 3 nuisances mécaniques ou physico-chimiques au travail, par sexe, âge et catégories professionnelles, Valais, 2017



**Valais: 56%**  
**Suisse: 46%**

Source : ESS 2017

- Cat. A : travailleurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et professions élémentaires
- Cat. B : travailleurs des professions intermédiaires, employés administratifs et personnel de service aux particuliers
- Cat. C : professions dirigeantes, intellectuelles ou scientifiques.

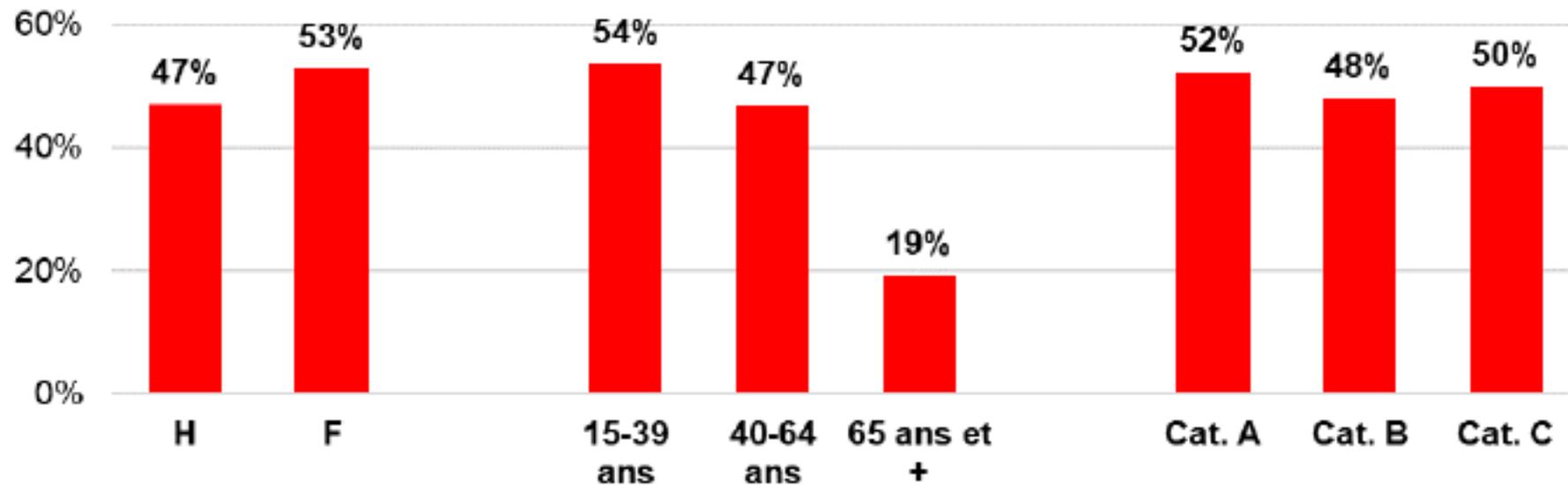
# Nuisances psychosociales

- Facteurs ou nuisances qui peuvent entraîner des atteintes à la santé **induits par l'environnement professionnel et ont un impact sur le psychisme**
- Résultent de caractéristiques négatives de **l'aménagement du travail**, de **l'organisation**, ainsi que de caractéristiques touchant **les relations sociales** et les **locaux de travail** (SECO)
- Prise de conscience progressive de leur importance
- Surveillance, prévention et protection des travailleurs **à adapter**



# Nuisances psychosociales

**F5.25** Personnes actives occupées exposées à au moins trois types de risques psychosociaux au travail, par sexe, âge et catégories professionnelles, Valais, 2017



**Valais: 50%**  
**Suisse: 49%**

Source : ESS 2017

## ***Encart 3 Qu'est-ce-que le burnout ?***

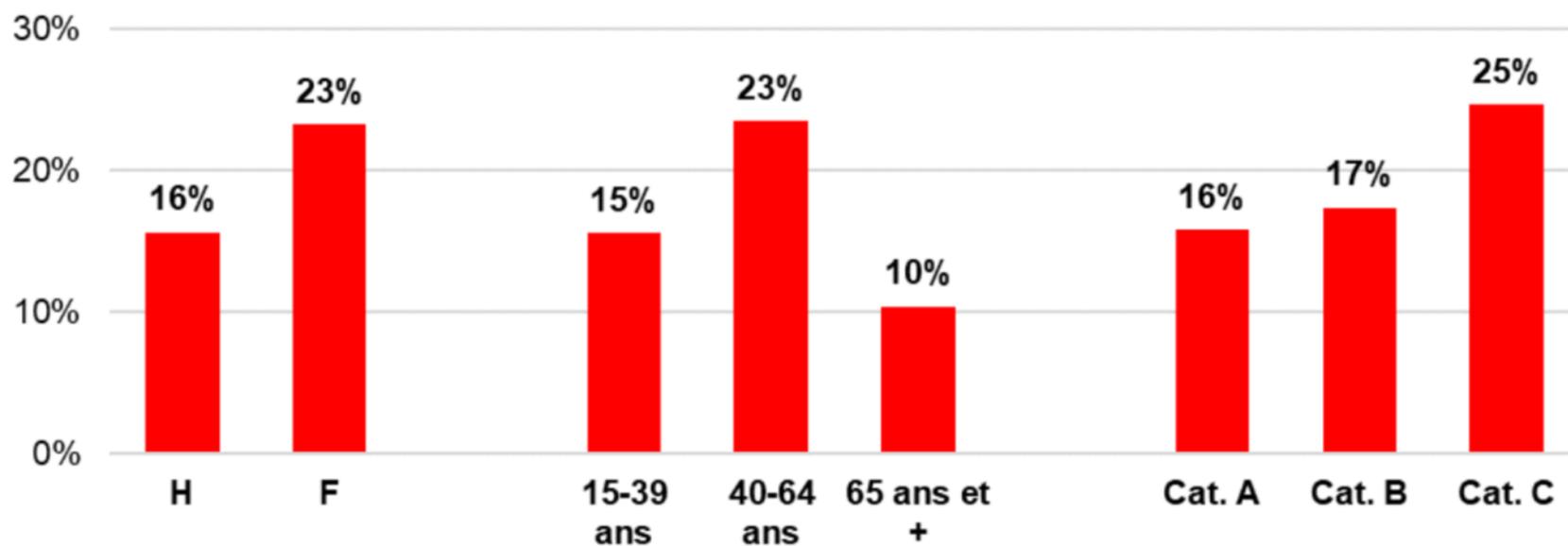
Le burnout est un état d'épuisement émotionnel et mental, accompagné de fatigue physique, qui se traduit par une prise de distance vis-à-vis de son travail et une baisse d'efficacité professionnelle. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) le considère depuis peu comme un problème lié à l'emploi. Dans la nouvelle version de la classification internationale des maladies (ICD-11), le burnout est défini par les dimensions suivantes :

- L'épuisement émotionnel en est la caractéristique principale. La personne se sent exténuée et « vidée » émotionnellement, physiquement et mentalement ;
- Le cynisme et la distanciation vis-à-vis des tâches à accomplir et des personnes côtoyées (par exemple avec des clients ou des patients) ;
- La baisse de la performance ou le sentiment d'être de moins en moins performant malgré les efforts consentis. La confiance du travailleur en ses capacités s'amenuise.

(Grebner 2010a, SECO 2015, OMS 2019)

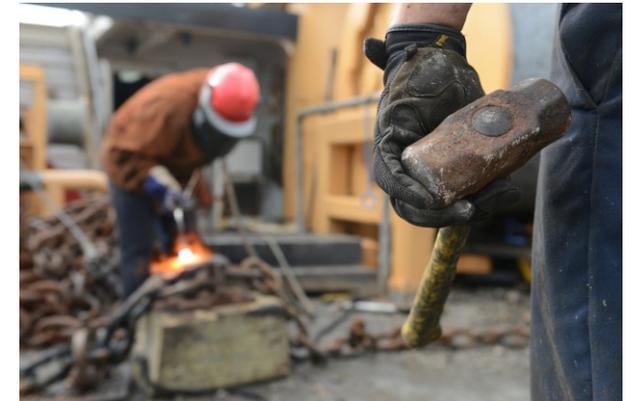
# Nuisances psychosociales

**F5.3** Personnes actives occupées déclarant avoir dans leur travail de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement, par sexe, âge et catégories professionnelles, Valais, 2017 (Source : ESS 2017)



# Perspectives

- **Persistance des nuisances mécaniques et physico-chimiques**
  - Maintenir surveillance et protection
- **Des risques psychosociaux répandus**
  - Surveillance à développer
  - Protection des travailleurs à adapter
- **Travailleurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et des professions élémentaires les plus exposés**
  - Prioritaire dans les programmes de prévention et de promotion de la santé au travail



# Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Santé et travail en Valais

Comment prévenir et gérer les risques psychosociaux



# Augmentation des atteintes psychiques liées au travail

- Alors que le nombre d'**accidents** a notablement baissé celui des **atteintes à la santé** progresse sensiblement
- Entre 2012 et 2017, la proportion des **personnes stressées** est passée de **18 à 21%** en Suisse (19 à 25% pour les <30 ans)
- Les assureurs perte de gain annoncent\* :
  - une **augmentation de 50% en 6 ans des cas d'absence de longue durée** liées au **stress** et au **burn-out**
  - ces cas dureraient **18 mois en moyenne**, soit le double des autres maladies
  - les chances de retrouver son emploi seraient de : **50% après 6 mois d'absence**  
**20% après 1 an**



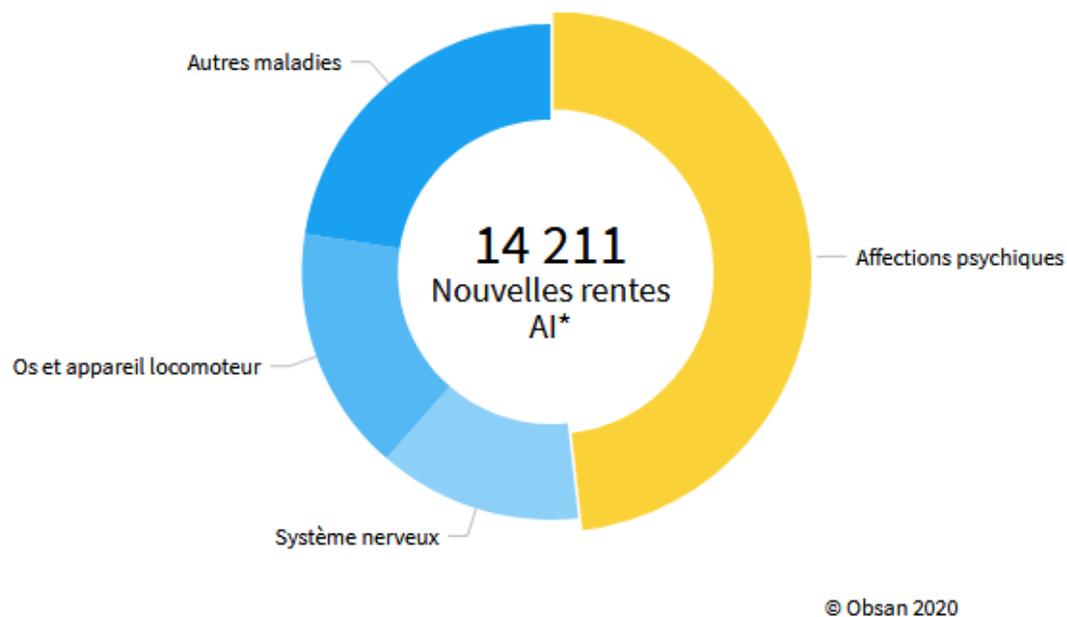
Sources : Communiqué de presse de l'OFS du 20 août 2019

*Burnout Ausfälle auf Recordhoch in NZZ am Sonntag* du 12 janvier 2020, relayant les chiffres de SWICA et PK Rück

*Les burn-out ont pris l'ascenseur* in *Le Matin.ch* du 19 février 2020

## Augmentation des atteintes psychiques liées au travail

- 48% des nouvelles rentes AI concernent des affections psychiques



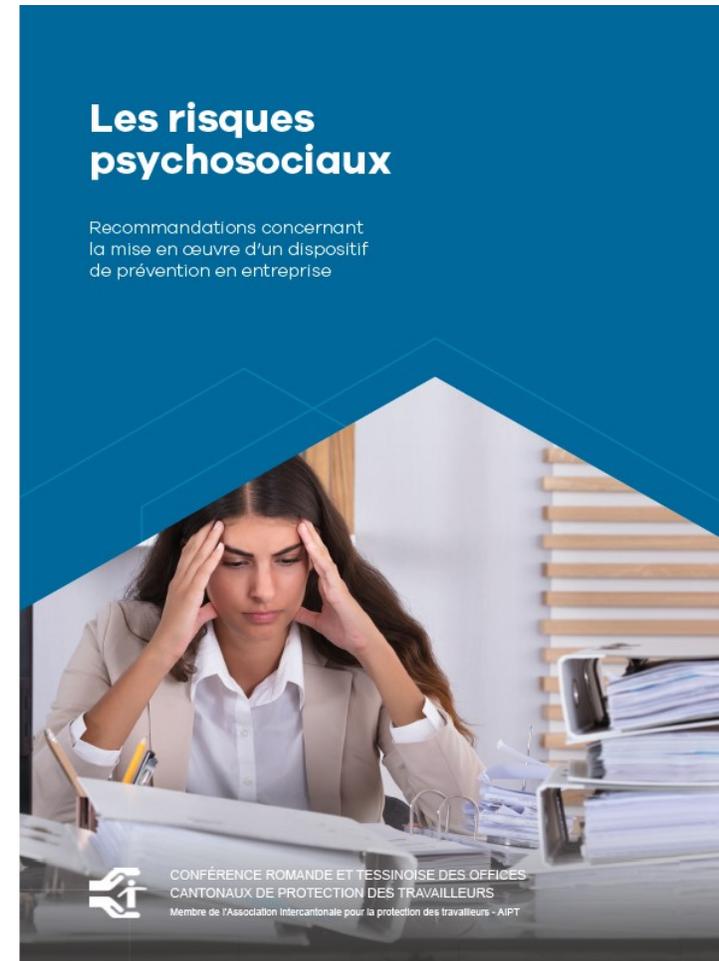
- Le **stress** représente **6,5 milliards de manque à gagner** annuel pour les employeurs suisses

➔ **nécessité de monitorer les risques et d'investir dans la prévention**

Sources : \*OFAS Stat AI 2018  
Promotion Santé Suisse, Job Stress Index 2018

# Une nouvelle brochure pratique destinée aux entreprises

- Définition des risques psychosociaux
- Obligations de l'employeur
- La démarche de prévention
- Les possibilités d'action
- Désignation d'une personne de confiance
- Comment traiter une situation



# Les clés de l'action en entreprise

Investir dans la prévention, ça rapporte !

1'000.- Frs rapportent entre 2'200 et 3'800.- Frs\*



## Engagement

Volonté affichée de la direction de prévenir et de sanctionner les comportements inadéquats

Formation des cadres



## Organisation

Analyse régulière :  
- de l'organisation  
- la charge de travail

Des procédures claires :  
- d'évaluation des prestations  
- de traitement des conflits  
→ **personne de confiance**

Planification et enregistrement du temps de travail



## Participation

Sensibilisation et implication du personnel

Transparence lors :  
- de changement organisationnel  
- de restructuration

\*Source : Bräunig et Kohstall 2011 [www.issa.int](http://www.issa.int)



## Des conseils gratuits pour employés et employeurs

- aide à la rédaction des contrats
- droits et obligations
- gestion des horaires
- optimisation des postes de travail
- prévention des risques
- avis techniques
- questions médicales (travail)
- règlement des conflits, etc.

027 606 74 00

Permanence 10-11h30 14-16h30

## UNE VISION SIMPLE ET EFFICACE AU SERVICE DES EMPLOYÉS ET DES EMPLOYEURS

*le Service de protection des travailleurs  
et des relations du travail*



# Contacts

- **Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, [esther.waeber@admin.vs.ch](mailto:esther.waeber@admin.vs.ch)
- **Prof Arnaud Chiolero**, médecin-chef épidémiologue, Observatoire valaisan de la santé (OVS), [arnaud.chiolero@ovs.ch](mailto:arnaud.chiolero@ovs.ch)
- **Nicolas Bolli**, chef du Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), [nicolas.bolli@admin.vs.ch](mailto:nicolas.bolli@admin.vs.ch)

Rapport de l'OVS disponible sur [www.ovs.ch](http://www.ovs.ch)

Brochure sur les risques psychosociaux disponible sur [www.vs.ch/web/spt](http://www.vs.ch/web/spt)